



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Commission sportive Pv du 24 octobre 2022

Par échange de messagerie

Présents : Yvan Cueff, Marc Gilles, Claude Gonnin, Jean-Yves Le Droff Alain Quéau, Jean Pierre Séné, Yves Sizun,

Absent, excusé :

1- Réserves - Litiges :

Match de District 3 poule A – Brest Leg. St Pierre 2 – Brest Asptt 3 du 16 octobre 2022

La Commission Sportive, ayant eu connaissance d'une information annonçant le forfait de l'équipe 3 de l'ASPTT ce dimanche 16 octobre contre la Légion 2, s'étonne de voir un score de 4/1 sur le site du District.

De plus, la FMI n'a pas été faite à l'occasion de cette rencontre.

Suite au courrier de demande d'explications adressé au club de la Légion St Pierre, et à la réponse téléphonique de ce dernier, la Commission Sportive constate qu'une fausse feuille de match a été faite.

Par conséquent, la Commission Sportive donne match perdu par pénalité aux 2 équipes et porte aux comptes des 2 clubs une amende de 25,00 €

- Brest Leg. St Pierre 2	-1 pt	0 but
- Brest Asptt 3	-1 pt	0 but

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.

2 – Matches remis ou reprogrammés :

Match de District 3 Poule F – Collorec Fc 1 – Motreff As 1 du 16 octobre 2022

Le club de Collorec a transmis l'arrêté municipal pris par la commune de Collorec le samedi après-midi alors que celui-ci doit être transmis avant 10h00 le samedi matin.

La Commission Sportive constatant que le club de Collorec Fc n'a pas respecté le règlement, porte au compte du club une amende de 30,00 € conformément à l'article 104.2 des règlements généraux de la LBF.

MATCHS REMIS / A REJOUER						
Division / Groupe	N° match	Recevant	Visiteur	1ère Date	Ancienne date	Nouvelle date
District 1 E	24875178	Douarnenez Stella 3	Goulien Sp 1	23/10/22		20/11/22
District 3 A	24877691	Ploumoguier As 2	Lampaul Fc 2	23/10/22		30/10/22
District 3 F	24878355	Collorec Fc 1	Motreff As 1	23/10/22		30/10/22
District 3 H	24878882	Quimper Ergué Armel 3	Pleuven Fc 2	23/10/22		30/10/22
District 3 I	24879012	Plomelin As 3	Penmarch Cs 3	23/10/22		30/10/22
District 3 I	24879016	Pont l'Abbé Fc 3	Plomeur Gars 2	23/10/22		30/10/22
District 3 J	24879276	Le Juch As 2	Guengat L 2	23/10/22		30/10/22
District 3 J	24879279	Cleden Fc Penn ar Bed 2	Gourlizon Sp 3	23/10/22		30/10/22 13h00
District 3 K	25092822	Le Faou Hanvec Es 2	Briec P 2	23/10/22		30/10/22
District 3 L	25090842	La Roche Maurice Us 2	Dirinon As 2	23/10/22		30/10/22 13h00
District 3 L	25090847	Pencran Us 2	Guipavas Al Coat. 3	23/10/22		30/10/22 13h00
District 4 A	25250705	Bréles Lan Aja 2	Lampaul Fc 3	23/10/22		30/10/22
District 4 A	25250706	Lanrivoare Sc 3	St Renan Ea 4	23/10/22		30/10/22 13h00
District 4 C	25281523	Kersaint As 3	Plouneventer Ploue. Fc 3	23/10/22		30/10/22 13h00
District 4 C	25281525	Plouider Gas 1	St Servais St Derrien Us 2	23/10/22		30/10/22
District 4 D	25272066	Landerneau St 3	Guiclan Plouenan Fc 4	23/10/22		30/10/22 13h00
District 4 F	25256933	Landerneau St 2	Dirinon As 3	23/10/22		30/10/22 13h00
District 4 F	25256934	Le Faou Hanvec Es 3	Pont de Buis As 3	23/10/22		30/10/22
District 4 I	25251423	St Jean Es 2	Plozevet 3	23/10/22		20/11/22
District 4 I	25251425	Ploneour Fc 3	Pleuven Fc 3	23/10/22		20/11/22
District 4 J	25251473	Argol Fc Ar Goliath 1	Goulien Sp 2	23/10/22		20/11/22
District 4 J	25251475	Landudec Guiler Es 2	Plomodiern Gmh 2	23/10/22		20/11/22
District 4 J	24879279	Cleden Fc Penn ar Bed 3	Pouldergat Sp 2	23/10/22		30/10/22

3- Non utilisation de la FMI :

Match de District 3 poule F – Motreff As 1 – Tregourez Z 1 du 16 octobre 2022.

La Commission Sportive constate que malgré le rappel du 13 octobre 2022, le club de Trégourez n'a pas utilisé la FMI pour la rencontre citée en référence, aucune trace de connexion ne figure sur le serveur de la FFF.

Par conséquent, conformément aux articles 62.1 et 62.6 des règlements généraux de la LBF, la Commission Sportive porte une amende de 25,00 € au compte du club de Trégourez.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District de Football du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément aux articles 97 et 98 des règlements généraux de la Ligue de Bretagne de Football.

4- Retard feuilles de match :

Match de District 3 - poule L – Landerneau Fc 4 – Pencran Us 2 du 02 octobre 2022

La feuille de match n'est pas parvenue au District malgré le rappel du 10 octobre 2022.

Par conséquent, la Commission Sportive donne match perdu par pénalité à l'équipe de Landerneau Fc 4 et porte au compte du club une amende de 25,00 € conformément aux articles 62.4 et 62.6 des règlements généraux de la Ligue de Bretagne de Football.

- Landerneau Fc 4 0 but - 1 pt

- Pencran Us 2 3 buts 3pts

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District de Football du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément aux articles 97 et 98 des règlements généraux de la Ligue de Bretagne de Football.

5 - Forfaits :

RAPPEL : Les clubs qui déclarent forfait le samedi, doivent le faire avant 12h00 en **adressant un mail officiel, un simple appel téléphonique ne suffit pas.**

Si le club déclare son forfait le samedi après 12h00, l'arbitre de la rencontre ne pouvant être prévenu, et qu'il se déplace, **les frais d'arbitrage seront intégralement portés au compte du club fautif.**

(la permanence de la Commission des Arbitres est indiquée sur le site du District chaque week-end)

Forfaits occasionnels :

Date Match	Division	Club recevant	Club visiteur	Equipe forfait	Amende
16/10/2022	District 4 A	Breles Lannidult Aj A 2	Treglonou Usab 2	Treglonou Usab 2	15,00 €
23/10/2022	District 2 A	Lanrivoare Sc 1	Plougonvelin Us 2	Plougonvelin Us 2	25,00 €
23/10/2022	District 3 G	Quimperlé Fc 3	Quimperlé Us 2	Quimperlé Fc 3	25,00 €
23/10/2022	District 3 G	Querrien Us 2	Tremeven As 2	Querrien Us 2	25,00 €
23/10/2022	District 3 H	Benodet Gouesnanch Fc 2	Quimper Italia Us 4	Quimper Italia Us 4	25,00 €
23/10/2022	District 4 F	Lopérec Sp 1	Pencran Us 3	Pencran Us 3	15,00 €
23/10/2022	District 4 I	Ergué Gaberic Paot. 4	Fouesnant Us 3	Fouesnant Us 3	15,00 €
23/10/2022	District 3 H	St Thurien Us 1	Moelan Us 3	St Thurien Us 1	15,00 €

Match District 2 poule A – Lanrivoaré Sc 1 – Plougonvelin Us 2 du 23 octobre 2022

Match non joué, l'équipe visiteuse ayant déclaré forfait le samedi soir.

L'arbitre officiel de la rencontre n'ayant pas été prévenu s'est déplacé.

Par conséquent, la Commission Sportive porte au compte du club de Plougonvelin Us la somme de 20,00 € correspondant aux frais de déplacement de l'arbitre.

Forfait Général :

Championnat de District 3 poule G

S'agissant du 4^{ème} forfait occasionnel (18/09, 02/10, 16/10, 23/10), la Commission Sportive déclare l'équipe de Quimperlé Fc 3 forfait général conformément à l'article 87.4.b, et porte au compte du club une amende de 100,00 €, diminuée des sommes déjà versées.

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN